



N°2021/08

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 MARS 2021**

**OBJET
(ANNULE ET REMPLACE ERREUR MATERIELLE)
DEMANDE DE SUBVENTION
DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL (DSIL) 2021
POUR LES TRAVAUX DE LA RESTAURATION DE LA TOITURE (Couverture et Charpente)
DE L'EGLISE SAINTE MADELEINE DE DAVRON**

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-quatre mars, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués le dix-neuf mars, se sont réunis à vingt heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Damien GUIBOUT, Maire,

Etaient présents : Damien GUIBOUT, Eric CUENOT, Maurice PERRAULT, Evelyne PETIT, Michel RICHARD, Martine ETARD, Jean-Marc PROVOST, Frédéric LHERM
Etaient absents : Marc SIMONNEAUX, Valérie DURAND, Alexis HONGRE

Le Conseil Municipal a choisi comme secrétaire de séance : Evelyne PETIT

EN EXERCICE : 11

PRÉSENTS : 8

VOTANTS : 8

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU l'exposé du Maire, concernant le projet de la restauration de l'église,

Après avoir pris connaissance des conditions d'obtention de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) – exercice 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des votants,

ADOpte l'avant-projet de la restauration de la toiture (couverture et charpente) de l'église Sainte Madeleine de Davron, pour un montant de 667 410€ HT soit 800 892 € TTC ;

DECIDE de présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre de la programmation FDSIL 2021 ;

S'ENGAGE à financer l'opération de la façon suivante :

DSIL 2021 : 571 303 €

MAIRIE : 142 826 €

DONNE DÉLÉGATION à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de l'opération ci-dessus référencée.

Le Maire

DAMIEN GUIBOUT

Copie transmise au :
- Représentant de l'État, - Trésorier Comptable de la Collectivité.